



Le service adoption en 2024

Les agréments

1 : les réunions d'informations en amont du dépôt de la demande d'agrément

- 45 personnes (19 couples et 7 personnes célibataires) ont participé aux 5 réunions d'informations sur l'adoption proposées en 2024.
- Sur l'ensemble de ces 26 candidatures potentielles à l'agrément, 8 d'entre elles ont confirmées, dans l'année, leur projet via le dépôt de leur demande, soit 30%.

2 : les demandes d'agrément déposées en 2024 et évolution sur les 5 dernières années

16 dossiers	2024
22 dossiers	2023
20 dossiers	2022
33 dossiers	2021
39 dossiers	2020

Au 31 décembre 2024, il y avait 67 agréments en cours de validité (80% de couples et 20% de personnes célibataires).

3 : l'activité de la commission d'agrément

La commission d'agrément s'est réunie à 8 reprises en 2024

- 14 agréments délivrés (18 en 2023)
- 1 refus (1 également en 2023)
- 7 arrêts en cours de procédure à l'initiative des candidats
- 6 actualisations de projet parental (candidats agréés)
- 4 retraits d'agrément à la demande des candidats
- 10 agréments caducs

Les adoptions en 2024

1 : l'adoption nationale : les enfants pupilles de l'État

	2024	2023	2022	2021	2020
Enfants nourrissons confiés à la naissance	3	2	0	6	2
Enfants pour lesquels il y a eu une évolution de statut	4	2	0	2	3
	7	4	0	8	5

2 : les adoptions à l'étranger

Depuis 2020, aucune arrivée d'enfant dans le cadre de l'adoption internationale dans notre département.

Les admission d'enfants en qualité pupilles de l'État en 2024

16 enfants ont été admis en qualité de pupilles de l'État en 2024.

1 : nombre d'admissions en qualité de pupilles de l'État sur les 5 dernières années

	Enfants nourrissons confiés à l'ASE dès leur naissance	Enfants confiés à l'ASE pour lesquels il y a eu une évolution de statut (enfants grands)	
2024	4	12	16
2023	3	6	9
2022	4	9	13
2021	7	1	8
2021	3	2	5

2 : la situation des enfants pupilles de l'État de la Vienne au 31 décembre 2024

25 enfants avaient le statut de pupilles de l'État au 31 décembre 2024. (15 enfants pupilles au 31-12-2023)

- 19 d'entre eux étaient pris en charge par le service de l'ASE.
- 6 enfants étaient confiés en vue d'adoption auprès de leurs parents, dans l'attente du jugement d'adoption.

3 : l'âge des enfants pupilles de l'État pris en charge par l'ASE au 31 décembre 2024

19 enfants, hors ceux qui sont déjà auprès de leurs parents.

1 enfant de moins d'un an
2 enfants âgés entre 3 et 4 ans
4 enfants entre 6 et 8 ans
4 enfants entre 9 et 10 ans
8 enfants de plus de 10 ans